

Service de soins infirmiers à domicile

Le Service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) permet de contribuer au maintien à domicile des personnes âgées et de prévenir la perte d'autonomie.

En bref

Les aides-soignants et les infirmiers du SSIAD interviennent à domicile du lundi au dimanche pour apporter une aide à la toilette, à l'habillage, au lever, au coucher...

Pour qui ?

Pour les personnes âgées à partir de 60 ans, dépendantes (78 places) et les moins de 60 ans présentant un handicap ou des maladies chroniques (1 place), résidant à Saint-Herblain ou Indre.

La démarche

Le service intervient après une évaluation à domicile par l'infirmier. Lors de la mise en place du SSIAD, une prescription médicale sera demandée au médecin traitant.

La prise en charge peut être momentanée ou sur une longue durée, selon les besoins, sans qu'il y ait avance d'argent, les organismes de sécurité sociale assurant le financement.

Contacts

Direction de la solidarité - Centre communal d'action sociale CCAS - Service seniors
Hôtel de ville
2 rue de l'Hôtel-de-Ville
BP 50167
44802 Saint-Herblain cedex
02 28 25 27 83

ssiad@saint-herblain.fr

Horaires

Accueil téléphonique

- lundi : 08:30-12:30, 13:30-17:30
- mardi : 08:30-12:30, 13:30-17:30
- mercredi : 08:30-12:30, 13:30-17:30
- jeudi : 08:30-12:30, 13:30-17:30
- vendredi : 08:30-12:30, 13:30-17:30